



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## comptes courants

Question écrite n° 60897

### Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la rémunération des comptes-chèques. Les banques françaises ont montré très peu d'enthousiasme pour rémunérer les comptes-chèques. Hervé Gaymard, ancien ministre de l'économie et des finances, avait pris un décret autorisant la rémunération des comptes courants. Cependant, il semblerait, si l'on observe les différentes pratiques européennes, que les comptes rémunérés sont soit des produits de fidélisation, soit des produits de conquête, soumis à des contraintes importantes de versement, de durée, d'obligation de produits liés, de reversements différés des intérêts, de prestations et coûts associés. Compte tenu de ces observations, la libéralisation programmée des comptes rémunérés en France n'apparaît pas comme une réelle opportunité pour les clients. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures pourraient accompagner la mise en place de cette libéralisation afin de satisfaire au mieux les clients, d'éviter des différenciations de taux trop importantes et des conditions de rémunération trop contraignantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marsaud](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60897

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2005, page 2876